

## **Garantie limitée Domestique et Commercial**

**Machine à laver à chargement par le dessus, sècheuse simple et superposée,  
électrique ou à gaz, machine à laver à chargement frontal ou  
laveuse-sècheuse superposées**

### **I. CE QUI EST COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET DURÉE DE LA GARANTIE.**

Alliance Laundry Systems LLC, Ripon, WI 54971 donne cette garantie au propriétaire initial ou, par le transfert de la garantie, au nouveau propriétaire d'une machine à laver à chargement par le dessus, d'une sècheuse simple et superposée, électrique ou à gaz, d'une machine à laver à chargement frontal ou d'une laveuse et d'une sècheuse superposées.

Alliance Laundry Systems réparera ou remplacera sans frais toute pièce qui fait défaut pendant la période indiquée après la date d'installation initiale, si la défectuosité est due à des défauts de matériaux ou de main-d'œuvre.

**GARANTIE LIMITÉE SUR LES PIÈCES** (pièces uniquement)

- Toute pièce de la laveuse-essoreuse pendant les trois premières années (36 mois).\*
- L'assemblage transmission de la machine à laver à chargement par le dessus : les cinq premières années (60 mois).
- Les roulements du cylindre et l'assemblage joint de roulement de la machine à laver à chargement frontal pendant les cinq premières années (60 mois).\*
- L'assemblage de la base et du bâti, y compris le dessus, le couvercle et la porte, contre la rouille de l'intérieur : les cinq premières années (60 mois).\*
- La cuve de lavage en acier inoxydable (machine à laver à chargement par le dessus) ou le cylindre intérieur en acier inoxydable (machine à laver à chargement frontal) : la durée de vie de la machine à laver contre la rouille.\*

**REMARQUE : Produits non enregistrés avant la fin de la première année suivant l'expédition : la période couverte par la garantie commence 30 jours après l'expédition pour les produits expédiés en Amérique du Nord et 180 jours après l'expédition pour les produits expédiés à l'étranger.**

### **II. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.**

Alliance Laundry Systems ne remplacera aucune pièce dont la défectuosité est due à des raisons autres que des défauts de matériaux ou de main-d'œuvre. Ceci comprend, sans s'y limiter, toute défaillance résultant d'un abus, d'un mauvais usage (auquel l'appareil n'est pas destiné), d'une installation non conforme, ainsi que les dommages causés lors du transport, par des produits chimiques ou suite à l'utilisation d'un dispositif à ozone sans installation préalable à l'usine d'un joint d'étanchéité résistant à l'ozone.

Alliance Laundry Systems ne paiera pas les frais de main-d'œuvre et de transport pour le remplacement de pièces.

Alliance Laundry Systems n'est pas responsable des dommages causés aux vêtements ou à l'appareil par des objets étrangers placés dans l'unité.

Alliance Laundry Systems n'est pas responsable des dommages résultant de tuyaux de machine à laver qui sont usés ou fendillés.

Alliance Laundry Systems n'est pas responsable des dommages indirects résultant d'une défaillance.

Alliance Laundry Systems ne saurait être tenue responsable et nie toute responsabilité pour la défaillance d'une pièce si la défaillance est causée par un cas fortuit, une catastrophe naturelle, un acte de vandalisme, des dommages intentionnels ou l'abandon.

Alliance Laundry Systems ne saurait être tenue responsable des frais de transport des pièces couvertes par la garantie des produits.

### **III. OBTENIR DES PIÈCES DE RECHANGE EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.**

Les pièces qui deviennent défectueuses pendant la période de garantie doivent être commandées auprès du concessionnaire local autorisé d'Alliance Laundry Systems. Une preuve d'achat, le numéro de modèle, le numéro de série et la pièce défectueuse (le retour de la pièce est requis aux É.-U. uniquement) sont nécessaires pour obtenir un crédit.

\* Machine à laver à chargement frontal ou machine à laver et sècheuse superposées, utilisées dans des buanderies installées dans certains établissements : garantie d'un an (12 mois) sur les pièces seulement pour l'ensemble des appareils. À titre d'exemples d'établissements où des buanderies peuvent être installées, mentionnons, sans limitation : des prisons, des centres de détention, des bases militaires, des salons, des hôtels et des centres de conditionnement physique.

**IMPORTANT : Cette garantie peut ne pas être applicable à l'extérieur des États-Unis d'Amérique. Veuillez consulter le distributeur autorisé de produits Alliance Laundry Systems ou le fournisseur de services de location et d'entretien de machines pour savoir quelle est la garantie qui s'applique à vous.**

 **Alliance**<sup>TM</sup>  
Laundry Systems

Alliance Laundry Systems LLC  
Ripon, WI 54971

N° réf. 200582CAR13  
Octobre 2018